

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2007 - Convocation du 12/03/2007
Compte rendu affiché le : 29/03/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMAN)

Absents : M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Le dispositif de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est exposé à l'Assemblée.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat de travail à durée déterminée, destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ce contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand (collectivités territoriales, associations loi 1901, ...).

Il est proposé de recruter un agent par Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, au sein des Services Techniques. Ce recrutement s'effectuera en collaboration avec les services de l'ANPE et permettra au bénéficiaire d'avoir des possibilités de formation en vigueur au sein de la collectivité.

L'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC avec une durée hebdomadaire de travail qui ne pourra être inférieure à 20 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- **APPROUVE le recrutement d'un agent suivant le dispositif du Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une affectation aux Services Techniques communaux,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision et notamment la convention avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 22 mars 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.**

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 02/04/2007
Publication ou affichage du 02/04/2007
Paul LAFFLY,
Maire.

